

J'avais l'honneur de faire partie de la législature de Saskatchewan le jour où le ministre des Finances actuel y fit son entrée. Aux premiers jours de sa carrière politique, c'était un chaud partisan du libre-échange. De concert avec son collègue, le ministre des Chemins de fer, il fut de ceux qui, autrefois, faisaient retentir les cieux de leurs clameurs en faveur du libre-échange. Il me fait plaisir de voir que, d'accord avec ce qu'il lui a été donné de constater dans d'autres domaines plus vastes, le ministre des Finances fait preuve aujourd'hui d'une plus grande largeur de vues. Il s'est aperçu que le libre-échange n'est pas la seule question d'actualité. Autrefois, lorsqu'il s'agissait du libre-échange absolu, il n'était dépassé que par le ministre des Chemins de fer actuel qui, lorsqu'il était chef des Progressistes, ne manquait jamais d'anématiser tous ceux qui préconisaient la protection. Je ne dis rien de malveillant contre ces honorables messieurs; je veux simplement faire voir le changement qui s'est opéré dans leur manière de voir au sujet du tarif. Il fait plaisir de voir que le ministre des Finances a déposé un budget protecteur.

J'ai toujours été en faveur d'une somme de protection suffisante pour nos industries en voie de développement; mais, ainsi que je l'ai déjà dit dans cette Chambre, je sais qu'un régime protecteur est peut-être moins avantageux pour les régions du pays où l'agriculture constitue la principale industrie qu'il ne le serait ailleurs.

On me permettra peut-être d'ajouter quelques mots d'un caractère plus ou moins personnel au sujet du traité australien. Lorsque ce traité fut soumis à cette Chambre et que, quelques jours plus tard, un décret ministériel en étendit l'application à la Nouvelle-Zélande, quelques sénateurs conservateurs, dont l'honorable monsieur qui siège à ma gauche (l'honorable M. Pope) et moi-même, eurent une conférence. La réunion fut présidée par l'honorable représentant d'Alma (l'honorable G. G. Foster). Bien que nous fussions tous de ce que l'on appelle l'école impérialiste, dont j'ai toujours été un adhérent, nous étions d'avis qu'il y avait lieu de protester contre le traité. Mais après avoir examiné la chose plus à fond, nous en vîmes à la conclusion que l'on verrait peut-être un manque de courtoisie dans une opposition trop vive à un traité conclu avec un autre dominion. C'est là la seule raison pour laquelle le traité n'a pas été attaqué sévèrement à son début. Depuis, le Gouvernement s'est aperçu que ce traité a fait un grand tort à l'industrie laitière du Canada, et il s'est vu obligé, sous le coup de l'opinion publique, de modifier sa ligne de conduite.

L'honorable M. WILLOUGHBY.

On ne saurait fournir de preuve plus éclatante de la logique de nos vues à l'époque où ce traité fut soumis.

Le Gouvernement a également modifié sa politique au sujet des fruits et des légumes. Je ne m'attarderai pas là-dessus, mais je me bornerai à dire que le gouvernement a inauguré un régime d'application annuelle, et avant que ce nouveau système ait été mis en vigueur pour la peine, un nouveau changement fut effectué de façon à l'appliquer aux saisons, ce qui concorde avec le principe que n'ont cessé de préconiser ceux qui partagent mes opinions politiques. Ces changements tendent à faire voir à quel point doit être embarrassante la situation faite à ceux qui, de libre-échangistes qu'ils étaient autrefois, sont devenus des adeptes de la protection, au moins modérée.

J'aimerais aussi à faire quelques observations au sujet de la préférence impériale. Dans la mesure où mes moyens et les circonstances l'ont permis, j'ai voyagé dans plusieurs dominions britanniques et je me suis appliqué à rechercher les moyens de favoriser le commerce entre les Dominions à l'avantage de tous les intéressés. Je crois donc être en mesure de discuter certains aspects de cette question de préférence impériale.

C'est le gouvernement Laurier qui inaugura en Canada le régime de la préférence impériale. Le budget déposé par le ministre des Finances actuel a causé de l'étonnement chez plusieurs qui appartiennent à la même école que celle dont je fais partie moi-même. Tout le monde, dois-je dire, convient que, pourvu qu'il soit établi d'après un sain principe, le commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada serait fort à souhaiter, mais malgré mes tendances impérialistes, je me refuse à croire que l'Anglais, commerçant des plus avisés qui soient au monde, ait jamais compté obtenir quelque chose de nous sans rien concéder en échange. J'ai lu les écrits de lord Beaverbrook sur la préférence impériale et il dit en toutes lettres que l'on ne s'était jamais attendu à ce que la Grande-Bretagne ait libre accès au marché du Dominion sans faire certaines concessions en retour. Lord Melchett est l'auteur d'un volume sur la même question. En véritable maître il a fait une analyse des principaux articles de commerce du monde; ses tableaux font voir dans quelles proportions divers pays produisent plus ou moins qu'il ne consomment, quels pays sont obligés d'importer certaines marchandises et ainsi de suite. Le devoir essentiel d'un gouvernement peut se comparer à celui d'un père de famille vis-à-vis ses enfants. Le gouvernement devrait toujours s'employer à obtenir le meilleur